

Six raisons de voter OUI le 9 juin à l'initiative « Une vie ici, une voix ici »



Notre démocratie est imparfaite. Permettre à plus d'habitant-e-s de s'exprimer, c'est donner plus de légitimité aux décisions.

Diego Cabeza, président du SIT



La défense ou l'amélioration des droits des travailleuses et des travailleurs passe aussi par les urnes. Permettre à un plus grand nombre d'entre nous de participer, c'est renforcer notre capacité de défendre nos droits.

Nancy Aguirre, juge Prud'hommes



Les étrangers-ères résident-e-s ont les mêmes devoirs que les citoyens-nes genevois-e-s. Accordons-leur les mêmes droits.

Miguel Pinho, travailleur de la construction



La Suisse a l'une des lois les plus restrictives au monde en matière de naturalisation. Les droits démocratiques cantonaux ne doivent pas en dépendre.

Mylene Soto, travailleuse dans une ONG



D'autres cantons ont déjà accordé le droit de vote et/ou le droit d'éligibilité aux résident-e-s étrangers-ères. Genève peut aussi le faire.

Roland Barbalarga, travailleur social en atelier



Genève n'a rien à craindre à être plus démocratique, tout comme la Suisse n'avait rien à craindre du suffrage féminin. C'est une question d'égalité et de justice.

Ana Paula Ferraz, assistante en soins et santé communautaire

Pour en savoir plus

Rejoignez le SIT



Faites un don avec TWINT!

Scannez le code QR avec l'app TWINT

Confirmez le montant et le don

Participer. Sans exclure.



Ana Maria*, portugaise, vit à Genève depuis 20 ans et n'a pas son mot à dire sur les crèches



OUI

À L'EXTENSION DES DROITS POLITIQUES



OUI à l'extension du droit de vote et d'éligibilité des étrangers·ères résident·e·s

Chacun·e doit pouvoir donner son avis

À Genève, seul 58,7 % de la population bénéficie du droit de vote et d'éligibilité au niveau cantonal. Pourquoi? Tout simplement parce que l'autre partie n'a pas le passeport suisse.

Notre démocratie est donc très imparfaite: elle exclut d'un droit fondamental des étrangers·ères pourtant établi·e·s ici depuis de nombreuses années, voire bien souvent né·e·s ici. Et pourtant, ces personnes font partie de nos familles, de nos cercles d'ami·e·s ou de nos collègues. Elles travaillent, paient leurs impôts, contribuent à la vie sociale et à la prospérité du canton. Elles devraient avoir le droit de s'exprimer sur les objets politiques qui les concernent.

Renforçons notre démocratie

L'initiative « Une vie ici, une voix ici » corrige cette injustice. Alors que les résident·e·s de nationalité étrangère

établi·e·s depuis huit ans peuvent voter sur le plan communal, l'initiative propose d'étendre ces droits au niveau cantonal et à la possibilité de se porter candidat·e aux élections. D'autres cantons ont déjà franchi le pas, pourquoi pas Genève? Notre démocratie en sortirait grandie et renforcée. Les élections seraient plus représentatives de la population genevoise, tout comme les votations populaires. Car chaque voix supplémentaire exprimée rend un résultat plus légitime.

Mieux défendre nos droits de travailleuses et travailleurs

Dans notre démocratie directe, de très nombreuses votations touchent aux droits des travailleuses et travailleurs: salaire minimum légal, horaires d'ouverture des magasins, subsides d'assurances maladie, mesures de lutte contre le chômage, protection des locataires, impôts, etc. Pas plus tard que le 9 juin prochain,

nous voterons également contre l'affaiblissement des protections salariales du personnel des crèches. Et pourtant, une partie de ce personnel n'aura pas son mot à dire...

Toutes les travailleuses et tous les travailleurs doivent pouvoir défendre leurs droits sans discrimination d'origine, que ce soit dans les urnes, ou en signant initiatives et référendums lorsque leurs droits sont attaqués.

La naturalisation? Pas une solution

La naturalisation n'est pas la bonne réponse au problème. C'est justement parce que la loi suisse sur la naturalisation est l'une des plus restrictives au monde qu'il y a autant « d'étrangers·ères » en Suisse. Car même pour celles et ceux qui vivent ici depuis des années, voire des générations, la procédure est longue et difficile. Depuis les derniers durcissements de la loi, la naturalisation n'est possible que pour les titulaires du permis C. De plus, un niveau de langue élevé est exigé, et les personnes qui dépendent de l'aide sociale en sont exclues. Or, il ne viendrait à personne l'idée de refuser le droit de vote à des suisses au prétexte qu'ils-elles sont pauvres...

La naturalisation exige par ailleurs une parfaite intégration. Or, comment s'intégrer lorsqu'on vous tient à l'écart des décisions importantes de la collectivité? Permettre aux « étran-

gers·ères » résident·e·s de longue date de s'exprimer, prendre en compte leur avis et leur permettre de s'impliquer dans les décisions qui les concernent, c'est justement favoriser une meilleure intégration.

Les étrangers·ères ne voudraient pas du droit de vote? Faux!

Certain·e·s prétendent que les étrangers·ères ne seraient pas intéressé·e·s à l'extension de leurs droits politiques, et que le taux de participation serait plus bas au sein des communautés d'origine étrangère. Mais réduit-on les droits des femmes ou des jeunes au prétexte que leur taux de participation est généralement plus bas que celui des hommes et des + de 65 ans? Que certain·e·s ne soient pas intéressé·e·s à l'exercice d'un droit ne peut pas justifier de le refuser à d'autres.

Par ailleurs, la participation relativement faible des résident·e·s étrangers·ères aux votations communales n'est pas un bon indicateur de leur intérêt à pouvoir donner leur avis. Soyons honnêtes: les objets communaux sont en général de moindre intérêt que les objets cantonaux, qui portent sur des thèmes ayant plus d'impact sur nos vies: droits sociaux, mobilité, éducation, santé, fiscalité, etc.